

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00534 Numéro SIREN : 828 111 385 Nom ou dénomination : 3BOURDIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/011243

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2022

11243

BN

Nabil

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société 3BOURDIM SAS	LES MAS SAN GIORGIO 83660 CARNOULES
SIRET 8 2 8 1 1 1 3 8 5 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
S.I.E. HYERES 83400 HYERES	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
TRAV. INSTALLATIONS ELECTRIQUES TOUS LOCAUX	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 15%	Bénéfice imposable au taux normal
7 8 6 2	0
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CANEXPERT MEDITERRANEE 74 COURS LAFAYETTE 83000 TOULON Tél: 04.94.28.88.62			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 17/05/2022	Lieu: CARNOULES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Président
		Signature	BOURDIM Nabil
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

BN

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
M BOURDIM TAOUFIK ASSOCIE 44 RUE DE LA GARE 83390 CUERS	50		9 633				
M BOURDIM FARID ASSOCIE HLM LES EOUVES BAT A ROUTE DE BESSE 83660 CARNOULES	50		3 129				
M BOURDIM NABIL PRESIDENT ASSOCIE LES MAS SAN LOT N°2 83660 CARNOULES	50						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise Société 3BOURDIM SASNéant ☐ *

Adresse de l'entreprise

83660 CARNOULES

Numéro SIRET *

8 2 8 1 1 1 3 8 5 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

BN

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 897	11 421		
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048	12 897	11 421		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	7 000	4 200		
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	32 443	1 975		
	Clients et comptes rattachés *	068	070	32 443	1 975		
	Autres * (3)	072	074	10 620	12 181		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	128 095	13 422		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	178 158	31 778		
Total général (I+II)		110	112	191 055	43 199		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		31 309	22 391		
	Résultat de l'exercice	136		5 772	9 069		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		38 731	32 959		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		14 189	1 452		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 931	138 135	8 788		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		152 324	10 240		
Total général (I + II + III)				180		191 055	43 199
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 900	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 3BOURDIM SAS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	biens	et livraisons	215	214	292 313	108 228
CHARGES D'EXPLOITATION	Production vendue		217	218		
	services *	intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée *			222	2 800	4 200
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *			224		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	2	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	295 115	112 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises) *			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	37 968	35 747
PRODUITS D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * :			242	94 433	40 942
	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 937	1 257
			609			
CHARGES D'EXPLOITATION	Rémunérations du personnel *			250	104 528	16 720
PRODUITS D'EXPLOITATION	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	44 874	3 493
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *			254	4 424	3 545
PRODUITS D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions			256		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges			262	(0)	6
PRODUITS D'EXPLOITATION	Total des charges d'exploitation (II)			264	288 164	101 709
CHARGES D'EXPLOITATION	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	6 951	10 719
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produits financiers (III)			280		
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits exceptionnels (IV)			290		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Charges financières (V)			294		
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges exceptionnelles			300		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Impôts sur les bénéfices *			306	1 179	1 650
CHARGES D'EXPLOITATION	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	5 772	9 069
PRODUITS D'EXPLOITATION	B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	5 772	314
CHARGES D'EXPLOITATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
CHARGES D'EXPLOITATION	Provisions non déductibles *			322		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	2 090	
CHARGES D'EXPLOITATION	Divers * dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247	330		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Entreprise nouvelle (44 septies)		986	987	127	138
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	989	991	992
PRODUITS D'EXPLOITATION	ZFA NG (44 quaterdecies)		345	344	346	350
CHARGES D'EXPLOITATION	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993	
PRODUITS D'EXPLOITATION	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	7 862	354
CHARGES D'EXPLOITATION	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Déficits antérieurs reportables : *				360	
CHARGES D'EXPLOITATION	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	7 862	372

Société 3BOURDIM SAS

LES MAS SAN GIORGIO
83660 CARNOULES

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CANEXPERT MEDITERRANEE
74 COURS LAFAYETTE

83000 TOULON
04.94.28.88.62

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

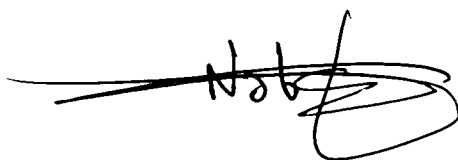
Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	45 692
Autres créances	10 620
Disponibilités	128 095
Total	184 407

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 189
Autres dettes	138 135
Total	152 324

Le 30/06/2022
BOURDIM Nabil Président



« copie certifiée conforme »

3BOURDIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 euros

Siège social : Les Mas San Giorgio – Lot 12

83660 CARNOULES

R.C.S. TOULON 828 111 385

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à 18 heures,

Au siège social,

Les associés de la Société par actions simplifiée 3BOURDIM, au capital de 1.500 euros divisé en 150 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Nabil BOURDIM, Propriétaire de	50 actions,
- Monsieur Taoufik BOURDIM, Propriétaire de	50 actions,
- Monsieur Farid BOURDIM, Propriétaire de	50 actions,
Soit la totalité des actions représentant le capital social :	150 actions

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Nabil BOURDIM préside la réunion en sa qualité de président associé.

La Société, ne remplissant pas les conditions légales et réglementaires, n'a pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Le Président met à la disposition des associés :

— un exemplaire des statuts de la Société ;

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021 ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Quitus au Président ;

BT BF BN

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 5 772 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant 5 772 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du Président, celui-ci n'a été avisé d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et les associés présents.

Nabil BOURDIM
Président associé

BN
« lu et Approuvé »



Taoufik BOURDIM
Associé

BT
« Lu et Approuvé »



Farid BOURDIM
Associé

BF

« lu et approuvé »


3BOURDIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.500 euros

Siège social : Les Mas San Giorgio – Lot 12

83660 CARNOULES

R.C.S. TOULON 828 111 385

Rapport spécial du Président à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Du 30 Juin 2022

Chers Associés,

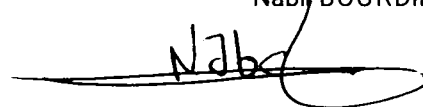
Le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président de la société présente aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à Carnoules, 30 juin 2022

Le Président

Nabil BOURDIM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nabil', followed by a long horizontal stroke and a circular flourish at the end.